

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 12 mars 2010 portant ouverture de concours d'attaché territorial

NOR : IOCB1008421A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône en date du 12 mars 2010, un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'attaché territorial sont ouverts pour couvrir les besoins des départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne, au titre de l'année 2010, dans cinq spécialités.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être effectuées sur les formulaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. Le retrait des dossiers est fixé entre le 25 mai et le 23 juin 2010. La clôture des inscriptions est fixée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2010 (le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers renvoyés par courrier) à l'adresse suivante : 9, allée Alban-Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon. Tout dossier ne comportant pas à la date limite du 1<sup>er</sup> juillet 2010 l'ensemble des pièces requises sera considéré comme irrecevable.

Les dossiers peuvent être obtenus de la façon suivante :

- par préinscription sur le site internet [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)
- sur place à l'adresse précitée et pendant les horaires d'ouverture de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures ;
- par courrier avant le 23 juin, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes par voie postale doivent comporter l'intitulé du concours et être accompagnées d'une enveloppe de format 21 x 29,7 cm libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 2,22 euros.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être délivrés par le centre de gestion du Rhône et sont disponibles sur son site internet : <http://www.cdg69.fr>

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu, selon l'origine géographique des candidats, dans l'agglomération lyonnaise et à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2010.

Les épreuves d'admission auront lieu à Sainte-Foy-lès-Lyon entre le 14 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Les postes ouverts se répartissent comme suit :

| SPÉCIALITÉS                                      | NOMBRE DE POSTES | RÉPARTITION DES POSTES |         |                     |
|--|------------------|------------------------|---------|---------------------|
|  |                  | Externe                | Interne | 3 <sup>e</sup> voie |
| Administration générale .....                    | 180              | 104                    | 54      | 22                  |
| Urbanisme et développement des territoires ..... | 30               | 17                     | 9       | 4                   |
| Animation .....                                  | 16               | 9                      | 5       | 2                   |
| Analyste .....                                   | 5                | 3                      | 1       | 1                   |
| Secteur sanitaire et social .....                | 25               | 15                     | 7       | 3                   |
| Total .....                                      | 256              | 148                    | 76      | 32                  |